

1379 - TRIDEX CLEANER 5L

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 | raw

Section 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise:**1.1 Identificateur de produit:**

TRIDEX CLEANER 5L

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:**Emploi de la substance / de la préparation:**

- Solvant
- Utilisations industrielles
- Utilisation professionnelle

Usages déconseillés:

Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

VM Building Solutions
1, Place Aimé Césaire
93100 Montreuil
Tel. +33 (0)1 49 72 43 20
epdm.fr@vmbuildingsolutions.com
www.vmbuildingsolutions.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Tel.: +33 (0) 1 45 42 59 59 Centre Antipoison France

Section 2: Identification des dangers:

2.1 Classification de la substance ou du mélange:

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008:

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Légèrement irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

2.2 Éléments d'étiquetage:

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008: Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger:



GHS02 GHS07 GHS08

Danger

Mention d'avertissement:

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Contient méthyléthylcétone et toluène

Mentions de danger:

Conseils de prudence:

Phrases supplémentaires:

2.3 Autres dangers:

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII.
 Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII.

Section 3: Composition/informations sur les composants:

3.1 Substance:

Non applicable

3.2 Mélanges:

Composants	CAS / EINECS / Reg nr.	%	Classification selon CLP	Composants
Toluene	- N° CAS : 108-88-3 - N° CE : 203-625-9 - N° Index : 601-021-00-3 - N° REACH : 01-2119471310-51	70-80	Flam. Liq. 2, H225 Repr. 2, H361d Asp. Tox. 1, H304 STOT RE 2, H373 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336	
Méthyléthylcétone	- N° CAS : 78-93-3 - N° CE : 201-159-0 - N° Index : 606-002-00-3 - N° REACH : 01-2119457290-43	20-30	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336	

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.:

Texte complet des phrases H : voir rubrique 16.

Section 4: Premiers secours:

4.1 Indications complémentaires:

Premiers soins général:	Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.
Après inhalation:	Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin/le service médical en cas de malaise. Mettre la victime au repos.
Après contact avec la peau:	Enlever les vêtements avant le rinçage. Se laver à l'eau et au savon. Rincer à l'eau. Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.
Après contact avec les yeux:	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 min. Consulter un médecin/service médical.
Après ingestion:	Ne pas faire vomir. Rincer la bouche à l'eau. Consulter immédiatement un médecin/le service médical.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Symptômes/Effets après inhalation : somnolance, vertiges, toux, vomissements, perte de conscience, nausées, maux de tête, un essoufflement

Symptômes/Effets après contact avec la peau : teint rouge ; l'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

Symptômes/Effets après contact oculaire : rougeur du tissu oculaire, mal

Symptômes/Effets après ingestion : douleurs abdominales, nausées

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Pas d'informations complémentaires disponibles

Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie:

5.1 Moyens d'extinction:

Moyens d'extinction: Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Poudre. Brouillard d'eau. Sable.
Agents d'extinction non appropriés: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Danger d'incendie : facilement inflammable
Danger d'explosion : peut s'enflammer en contact avec des charges électrostatiques. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

5.3 Conseils aux pompiers:

Mesures de précaution contre l'incendie : éloigner le personnel superflu
Instructions de lutte contre l'incendie : éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
Protection en cas d'incendie : ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
Autres informations : les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol pour une grande distance avant s'exploder à la source.

Section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Assurer une ventilation d'air appropriée. Ne pas utiliser l'air comprimé pour remplir, mettre en fût ou en œuvre. Fuite importante ou en endroit clos : envisager l'évacuation. Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Ne pas inhaler les vapeurs. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent sur le sol. Ecarter toute source d'ignition. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Eviter lors de manipulation le contact avec la peau et les yeux. Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. Mise à feu à distance est possible. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Appareils et éclairage utilisables en atmosphère explosive.

6.1.1. Pour les non-secouristes:

Équipement de protection : voir rubrique 8 concernant l'utilisation d'un vêtement de protection

Procédures d'urgence : éloigner le personnel superflu

6.1.2. Pour les secouristes:

Équipement de protection : porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Porter un appareil respiratoire autonome.

Procédures d'urgence : aérer la zone. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas déverser à l'égout.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

/

Procédés de nettoyage:

quantités importantes: mettre les substances solides dans des conteneurs qui ferment. Ce matériau et son conteneur doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale

Autres informations:

peut former des mélanges vapeur-air inflammables. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. ventiler les locaux.

6.4 Référence à d'autres sections:

Contrôle de l'exposition/protection individuelle : voir rubrique 8.

Section 7: Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Dangers supplémentaires lors du traitement : si nécessaire: Ventilation, aspiration locale ou protection respiratoire. Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable. Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. ventiler les locaux.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent cheminer loin du point d'émission, avant de s'enflammer avec retour vers la source des vapeurs. Pas de flamme nue, pas d'étincelles et ne pas fumer. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Maintenir à l'écart de toute source d'ignition (y compris de charges électrostatiques). Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

Température de manipulation : 5-30 °C

Mesures d'hygiène : ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Mesures techniques : ne pas utiliser l'air comprimé pour remplir, mettre en fût ou en oeuvre. Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Veiller à une ventilation adéquate.

Conditions de stockage : maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Sources de chaleur. Rayons directs du soleil.

Durée de stockage maximale : 1 année

Température de stockage : < 30 °C

Informations sur le stockage en commun : acides (forts)

Lieu de stockage : éviter toute source d'ignition et de charges électrostatiques. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit frais. Local à l'épreuve du feu.

Prescriptions particulières concernant l'emballage : conforme à la réglementation. Stocker dans un récipient fermé. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Attention : produit réservé à un usage professionnel

Section 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle:

8.1 Paramètres de contrôle:


Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Méthyléthylcétone (78-93-3)	
UE - Limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)	
IOEL TWA	600 mg/m ³
IOEL TWA [ppm]	200 ppm
IOEL STEL	900 mg/m ³
IOEL STEL [ppm]	300 ppm

Toluene (108-88-3)	
UE - Limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)	
IOEL TWA	192 mg/m ³
IOEL TWA [ppm]	50 ppm
IOEL STEL	100 mg/m ³
IOEL STEL [ppm]	384 ppm
Notes	GESTIS

Procédures de suivi recommandées : pas d'informations complémentaires disponibles
Contaminants atmosphériques formés : pas d'informations complémentaires disponibles
DNEL et PNEC : pas d'informations complémentaires disponibles
Bande de contrôle : pas d'informations complémentaires disponibles

8.2 Contrôles de l'exposition:

Contrôles techniques appropriés:	Porter un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante. Assurer une ventilation adéquate.
Equipement de protection individuel:	Gants. Ventilation insuffisante: porter une protection respiratoire.
Protection des mains:	Gants (caoutchouc butylique, etc.)
Protection des yeux:	Lunettes de protection
Protection de la peau et du corps:	Vêtements de protection
Protection respiratoire:	Assurer une ventilation adéquate. En d'autres circonstances, si la ventilation et l'extraction sont insuffisantes pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, des appareils respiratoires appropriés doivent être portés. Prévoir une aspiration ou/et ventilation adéquate locale et générale.
Pictogrammes:	
Protection contre les dangers thermiques:	pas d'informations complémentaires disponibles
Contrôle de l'exposition de l'environnement:	voir rubriques 6, 7, 12 et 13

Section 9: Propriétés physiques et chimiques:

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Forme:	liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	odeur caractéristique
Seuil olfactif:	aucune donnée disponible
valeur du pH:	sans objet
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1):	aucune donnée disponible
Point de fusion:	aucune donnée disponible
Point de congélation:	aucune donnée disponible
Point d'ébullition:	78-81 °C (Methyl Ethyl Kketon)
Point d'éclair:	-4 °C
Auto-inflammation:	514 °C
Température de décomposition:	aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gazeux)::	aucune donnée disponible
Pression de vapeur à 20 °C:	95 hPa
Densité à 20 °C:	0,853 kg/lit
Densité relative:	aucune donnée disponible
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Eau : 60 g/l
Log Pow:	aucune donnée disponible
Log Kow:	/
Viscosité Cinématique:	aucune donnée disponible
Viscosité Dynamique:	aucune donnée disponible
Danger d'explosion:	aucune donnée disponible
Limites d'explosion:	/
Inférieure:	/
Supérieure:	/
Propriétés comburantes:	aucune donnée disponible
Limites d'explosivité:	aucune donnée disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	/
Teneur en COV:	≤ 99 %
Vitesse d'évaporation:	/

9.2 Autres informations:

contient composant(s) volatil(s)

Section 10: Stabilité et réactivité:**10.1 Réactivité:**

réagit avec peroxydes. Réagit avec des substances comburantes.

10.2 Stabilité chimique:

les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandent sur le sol pour une grande distance avant s'exploder à la source.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4 Conditions à éviter:

lumière du soleil tout droit, chaleur, flamme nue, températures élevées, étincelles

10.5 Matières incompatibles:

pas d'informations complémentaires disponibles

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone. De la fumée dangereuse peut se produire en cas de hautes températures.

Section 11: Informations toxicologiques:

11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

Toxicité aiguë

Orale : non classé

Cutanée : non classé

Inhalation : non classé

Méthyléthylcétone (78-93-3)	
LC50 Inhalation - Rat	20 mg/l/4u

Toluene (108-88-3)	
LD50 orale rat	> 5580 mg/kg
LD50 cutanée konijn	> 5000 nl/kg
LC50 Inhalation - Rat	> 20 ml/m ³

Corrosion cutanée/irritation cutanée:	- Provoque une irritation cutanée - pH: sans objet - Provoque une irritation cutanée. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire:	- Irritation des yeux - pH: sans objet
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:	Non classé
Indications toxicologiques complémentaires:	Peut provoquer une allergie cutanée
Cancérogénicité:	Non classé
Toxicité pour la reproduction:	Susceptible de nuire au fœtus
Mutagénicité:	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique):	Peut provoquer somnolence ou vertiges Méthyléthylcétone (78-93-3) Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Peut provoquer somnolence ou vertiges
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée):	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration:	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Viscosité, cinématique 0,51-0,63 mm ² /s

Section 12: Informations écologiques:

12.1 Toxicité:

Ecologie - général:

Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.

Toxicité aquatique:

- **Flotte sur l' eau**
- **Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) :** non classé
- **Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) :** non classé

Méthyléthylcétone (78-93-3)	
CL50 - Poisson [1]	2993 mg/l Test organisms (species) : Pimephales promelas
CL50 - Poisson [2]	3200 mg/l (96h, PIMEPHALES PROMELAS)
CL50 - Autres organismes aquatiques [1]	8890 mg/l (DAPHNIA MAGNA)
CL50 - Autres organismes aquatiques [2]	1950 ppm (24h, ARTEMIA SALINA)
CE50 - Crustacés [1]	308 mg/l Test organisms (species) : Daphnia magna
CE50 - Crustacés [2]	5091 mg/l (48h, DAPHNIA MAGNA)
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	120 mg/l (72 u, ALGAE)
CE50 - Autres organismes aquatiques [2]	0,333 mg/l (<1h, PHOTOBACTERIUM PHOSPHOREUM, MICROTOX TEST)
CE50 72h - Algues [1]	1972 mg/l Test organisms (species) : Pseudokirchneriella subcapitata (previous names : Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
CE50 72h - Algues [2]	2029 mg/l Test organisms (species) : Pseudokirchneriella subcapitata (previous names : Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
TLM - Poisson [1]	5600 mg/l (96h, GAMBUSIA AFFINIS)
TLM - Poisson [2]	1690 mg/l (96h, LEPOMIS MACROCHIRUS, ZOET WATER)
TLM - Andere waterorganismen [2]	> 1000 ppm (96h)
Seuil toxique - Autres organismes aquatiques [1]	3200 mg/l (96h, GAMBUSIA AFFINIS)
Seuil toxique - Autres organismes aquatiques [2]	1150 mg/l (16h, PSEUDOMONAS PUTIDA)
Seuil toxique - Algues [1]	110 mg/l (168h, MICROCYSTIS AERUGINOSA)
Seuil toxique - Algues [2]	4300 mg/l (192h, SCENEDESMUS QUADRICAUDA)

Toluene (108-88-3)	
CL50 - Autres organismes aquatiques [1]	5,5 mg/l 96U (Oncorhynchus kisutch)
CE50 - Crustacés [1]	3,8 mg/l 48u
EC50 - Andere waterorganismen [1]	12,5 mg/l 72u (Algae)

12.2 Persistance et dégradabilité:

Méthyléthylcétone (78-93-3)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable
Besoins en oxygène d'origine biochimique (BOB)	2,03 g O ₂ /g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	2,31 g O ₂ /g substance
DThO	2,44 g O ₂ /g substance
DBO (% de DThO)	> 0,5 (5 days; Étude de littérature)

Toluene (108-88-3)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable
Besoins en oxygène d'origine biochimique (BOB)	1,23 g O ₂ /g substance BOD5

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Méthyléthylcétone (78-93-3)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0.26/0.69
Potentiel de bioaccumulation	Il ne se produit aucune bioaccumulation significative.

Toluene (108-88-3)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2,7 20 °C
Potentiel de bioaccumulation	Il ne se produit aucune bioaccumulation significative.

12.4 Mobilité dans le sol:

Méthyléthylcétone (78-93-3)	
Tension superficielle	0,024 N/m (20 °C)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Koc)	Koc,34 ; valeur calculée

Toluene (108-88-3)	
Écologie - sol	Flotte sur l' eau, s'évapore vite, danger de pollution d'eau potable en cas de pénétration du sol du produits

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Composant	
Toluene (108-88-3)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII. Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII.
Méthyléthylcétone (78-93-3)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII. Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII.

12.6 Autres effets néfastes:

Éviter que le produit non dilué n'arrive dans les égouts ou les eaux de surface.

Section 13: Considérations relatives à l'élimination:**13.1 Méthodes de traitement des déchets:****Recommandation:****Législation régionale (déchets)**

Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.

Indications complémentaires:

Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.
Manipuler récipients vides non nettoyés comme facilement inflammables et dangereux.

Section 14: Informations relatives au transport:

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN:

En conformtié avec ADR

14.1 No ONU:

VN-nr (ADR): UN 1263

14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

Désignation officielle de transport (ADR/RID): PEINTURES / MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES

Document de description de transport (ADR): UN 1263 PEINTURES / MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES, 3, II (1A1), (D/E)

14.3 Classe(s) de danger de transport:

Classe (ADR/RID): 3

Étiquettes de danger (ADR/RID): 3

14.4 Groupe d'emballage:

Groupe d'emballage (ADR/RID): II

14.5 Dangers pour l'environnement:

Dangereux pour l'environnement: Non

Marine Polluant:

Autres informations: Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

14.6.1 Transport par voie terrestre:

Code de classification (ADR):	F1
Dispositions spéciales (ADR):	163, 640C, 650
Quantités limitées (ADR):	5 I
Quantités exceptées (ADR):	E2
Véhicule pour le transport en citerne:	FL
Catégorie de transport (ADR):	2
Danger n° (code Kemler):	33
Panneaux oranges:	33 / 1263
Tunnel restriction code (ADR):	D/E

14.6.2 Transport maritime:

14.6.3 Transport aérien:

14.6.4 Transport par voie fluviale:

14.6.5 Transport ferroviaire:

14.6.6 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:

non applicable

Section 15: Informations réglementaires:

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Prescriptions nationales:

Pas d'informations complémentaires disponibles

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction:

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée.

Section 16: Autres informations:

Sources des données:

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire le produit au niveau des exigences de l'environnement, la santé et la sécurité. Cependant, elles ne doivent pas être interprétées comme garantie pour les propriétés.

Autres informations:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

Phrases importantes:

Asp. Tox. 1 : danger par aspiration, catégorie 1
Eye Irrit. 2 : lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Flam. Liq. 2 : liquides inflammables, catégorie 2
Repr. 2 : toxicité pour la reproduction, catégorie 2
Skin Irrit. 2 : corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
STOT RE 2 : toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 2
STOT SE 3 : toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques
H225 : liquide et vapeurs très inflammables
H304 : peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315 : provoque une irritation cutanée
H319 : provoque une sévère irritation des yeux
H336 : peut provoquer somnolence ou vertiges
H361d : susceptible de nuire au fœtus
H373 : risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Révision: 11/02/2021
Autres informations: 31/03/2021
Numéro de version: 2.2